

L'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans.

Situation fictive n°2 & conséquences

Et si ...



**L'accueil des enfants
de 2,5 à 12 ans. Réalité n° 2**

Heureusement ...

... l'ATL et sa coordination existent !

Le Décret ATL prévoit, comme contrepartie au soutien de l'ONE,
un accueil minimal, après les cours, de 2h ET, au moins, jusque 17h30.

Un projet de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est construit au niveau communal
par des représentants de l'ATL. Il se fixe des objectifs pour le bien des enfants et des familles.

La Coordination ATL veille à la qualité et l'offre globale d'accueil sur le territoire communal,
en lien avec les besoins relevés.

Les représentants des parents sont une des composantes de la Commission Communale de l'Accueil
(CCA) et ils peuvent y relayer les besoins des parents.



Plateforme
Communautaire
CATL

**Alors : utile, la coordination
de l'accueil temps libre ?**

Édition 2018, 2023
Téléchargeable sur www.plateforme-communautaire-catl.be/productions